



Titres RBC liés à un panier d'indices Solactive remboursables par anticipation avec marge de protection redressée et rendement conditionnel de 9,00 % (CAD), **série 155** Titres à capital non protégé

Durée
de 7,0 ans

Performance liée
à un portefeuille
théorique composé
d'indices Solactive

Coupon potentiel de 9,00 %
par année payé
mensuellement

Niveau marge
de protection
de 80 %

Remboursables
trimestriellement à 105 %
du niveau initial

Clôture
des souscriptions
vers le
25 octobre 2024

FUNDSERV

RBC11749

Dates d'observation
aux fins du remboursement
anticipé automatique

Le 29 juillet 2025
et trimestriellement
par la suite

Le présent sommaire est présenté
intégralement sous réserve d'un
supplément de fixation du prix (le
« **supplément de fixation du prix** ») et du
prospectus préalable de base daté du
15 mars 2024.

www.rbcnotes.com

PRINCIPALES MODALITÉS

Émetteur :	Banque Royale du Canada
Notes attribuées à l'émetteur :	Moody's : Aa1; S&P : AA-; DBRS : AA
Monnaie :	CAD
Placement minimal :	50 Titres ou 5 000 \$
Durée :	Environ 7,0 ans
Capital à risque :	Le capital des Titres n'est pas protégé.
Indices sous-jacents :	Le rendement des Titres est lié à la performance d'un portefeuille indiciel théorique (le « portefeuille ») composé de l'indice Solactive BCE AR 3.99, l'indice Solactive Rogers Communication AR 2.0 et l'indice Solactive TELUS AR 1.5044 (les « indices sous-jacents » et, individuellement, un « indice sous-jacent »). Les indices sous-jacents auront tous une pondération égale dans le portefeuille (la « pondération ») à la date d'évaluation initiale. La pondération ne sera pas rajustée ni rééquilibrée pendant la durée des Titres. Chacun des indices sous-jacents est un indice de rendement ajusté qui vise à suivre le rendement total brut de leur indice cible respectif (l'indice Solactive BCE GTR, l'indice Solactive RCIB GTR et l'indice Solactive TELUS GTR, les « indices cibles » et, individuellement, un « indice cible »), déduction faite d'un dividende synthétique d'un nombre fixe de points d'indice par année. Il est entendu que le rendement des Titres est lié au portefeuille, composé des indices sous-jacents, et non aux indices cibles ni aux titres qui composent ces derniers. Chacun des indices cibles est un indice de rendement total brut qui reflète les fluctuations des cours des titres qui le composent ainsi que le réinvestissement dans l'indice des dividendes versés et des distributions effectuées à l'égard de ces titres.

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Le prospectus préalable de base définitif, tout supplément de prospectus préalable applicable, le supplément de fixation du prix et toute modification de ces documents sont accessibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com. Des copies de ces documents peuvent également être obtenues sur le site www.rbcnotes.com. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, tout supplément de prospectus préalable applicable, le supplément de fixation du prix et toute modification de ces documents pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

PRINCIPALES MODALITÉS (SUITE)

Indices sous-jacents : (suite)	<p>En date du 2 octobre 2024, le taux de rendement en dividendes annuel du portefeuille était de 6,370 %, soit un taux de rendement en dividendes total d'environ 54,076 % composé annuellement sur la durée des Titres, à supposer que le rendement en dividendes demeure constant.</p> <p>En date du 2 octobre 2024, le taux de rendement en dividendes annuel de l'indice Solactive BCE GTR était de 8,518 %, soit un taux de rendement en dividendes total d'environ 77,220 % composé annuellement sur la durée des Titres, à supposer que le rendement en dividendes demeure constant.</p> <p>En date du 2 octobre 2024, le taux de rendement en dividendes annuel de l'indice Solactive RCIB GTR était de 3,783 %, soit un taux de rendement en dividendes total d'environ 29,683 % composé annuellement sur la durée des Titres, à supposer que le rendement en dividendes demeure constant.</p> <p>En date du 2 octobre 2024, le taux de rendement en dividendes annuel de l'indice Solactive TELUS GTR était de 6,808 %, soit un taux de rendement en dividendes total d'environ 58,572 % composé annuellement sur la durée des Titres, à supposer que le rendement en dividendes demeure constant.</p>
Date d'émission :	Le 1 ^{er} novembre 2024
Niveau initial :	Le niveau du portefeuille à la date d'évaluation initiale.
Date d'évaluation initiale :	Le 28 octobre 2024
Marge de protection :	20,00 %.
Multiplicateur de redressement :	100/80, soit 1,2500, appliqué seulement si la variation en pourcentage des indices sous-jacents est négative en raison d'une diminution de plus de 20,00 %.
Niveau marge de protection :	Correspond à 80,00 % du niveau initial.
Niveau barrière entraînant le paiement d'un coupon :	Correspond à 80,00 % du niveau initial.
Niveau final :	Le niveau du portefeuille à la date d'évaluation finale.
Date d'évaluation finale :	Le 28 octobre 2031
Date d'échéance :	Le 31 octobre 2031
Dates d'observation :	Les dates indiquées ci-après à la rubrique « Dates d'observation », étant entendu que si une date d'observation n'est pas un jour de négociation, cette date d'observation sera le prochain jour de négociation, sauf en cas d'événement extraordinaire.
Dates de paiement des intérêts :	<p>Les dates indiquées ci-après à la rubrique « Dates de paiement des intérêts », sauf en cas d'événement extraordinaire, et à condition que (i) la Banque n'ait pas remboursé les Titres de la manière décrite ci-après, et que (ii) si une date de paiement des intérêts n'est pas un jour ouvrable, cette date de paiement des intérêts sera reportée au jour ouvrable suivant.</p> <p>Il est entendu que le dernier paiement d'intérêts, s'il y a lieu, sera effectué à la date de remboursement anticipé automatique, s'il y a lieu, ou, si elle est antérieure, à la date d'échéance.</p>
Paiements d'intérêts :	<p>Les paiements d'intérêts, s'il y a lieu, sur les Titres seront payables à terme échu à chaque date de paiement des intérêts au taux d'intérêt fixe de 0,7500 % pour chaque période mensuelle se terminant à une date de paiement des intérêts (une « période d'intérêts ») à laquelle le seuil de paiement binaire est atteint.</p> <p>Si le seuil de paiement binaire n'est pas atteint à une date d'observation donnée, aucun intérêt ne sera payable pour cette période.</p>
Seuil de paiement binaire :	Le seuil de paiement binaire sera atteint si, à la date d'observation pertinente, le niveau du portefeuille est supérieur ou égal au niveau barrière entraînant le paiement d'un coupon.
Cas de remboursement anticipé automatique :	<p>Un cas de remboursement anticipé automatique se produira si, à une date d'observation précédant immédiatement une date de remboursement anticipé automatique, le niveau du portefeuille est supérieur ou égal à 105,00 % du niveau initial (le « niveau entraînant le remboursement anticipé automatique »).</p> <p>Après la survenance d'un cas de remboursement anticipé automatique, les Titres seront remboursés par anticipation à un prix correspondant à leur capital (le « montant du remboursement anticipé automatique ») à la date de remboursement anticipé automatique applicable. En sus du montant du remboursement anticipé automatique, un paiement d'intérêts sera effectué à la date de remboursement anticipé automatique.</p>
Dates de remboursement anticipé automatique :	Les dates indiquées ci-après à la rubrique « Dates de remboursement anticipé automatique », sauf en cas d'événement extraordinaire, et à condition qu'une date de remboursement anticipé automatique ne soit pas un jour ouvrable, cette date de remboursement anticipé automatique sera le jour ouvrable suivant.

Paiement à l'échéance : Si les Titres n'ont pas été remboursés par anticipation à la date d'échéance, le montant payable pour chaque Titre (le « **montant du remboursement final** ») correspondra à ce qui suit :

a) soit 100,00 \$, si le niveau final est supérieur ou égal au niveau marge de protection;

b) soit une somme correspondant au résultat de la formule ci-après, si le niveau final est inférieur au niveau marge de protection :

$$100,00 \$ + [100,00 \$ \times (\text{variation en pourcentage} + 20,00 \%) \times \text{multiplicateur de redressement}]$$

En sus du montant du remboursement final, un paiement d'intérêts sera effectué à la date d'échéance si le seuil de paiement binaire est atteint à la date d'évaluation finale. Le paiement minimal à l'échéance est de 1,00 \$.

Variation en pourcentage : Le montant, exprimé en pourcentage et arrondi à la troisième décimale près, correspondant au résultat de l'équation suivante :

$$\frac{(\text{niveau final} - \text{niveau initial})}{\text{niveau initial}}$$

Marché secondaire : Fundserv, RBC11749

En règle générale, pour être valable un jour ouvrable donné, une demande de rachat devra être faite au plus tard à 14 h (heure de Toronto) le jour ouvrable en question (ou à toute autre heure pouvant être fixée par Fundserv). Toute demande reçue après cette heure sera réputée avoir été envoyée et reçue le jour ouvrable suivant.

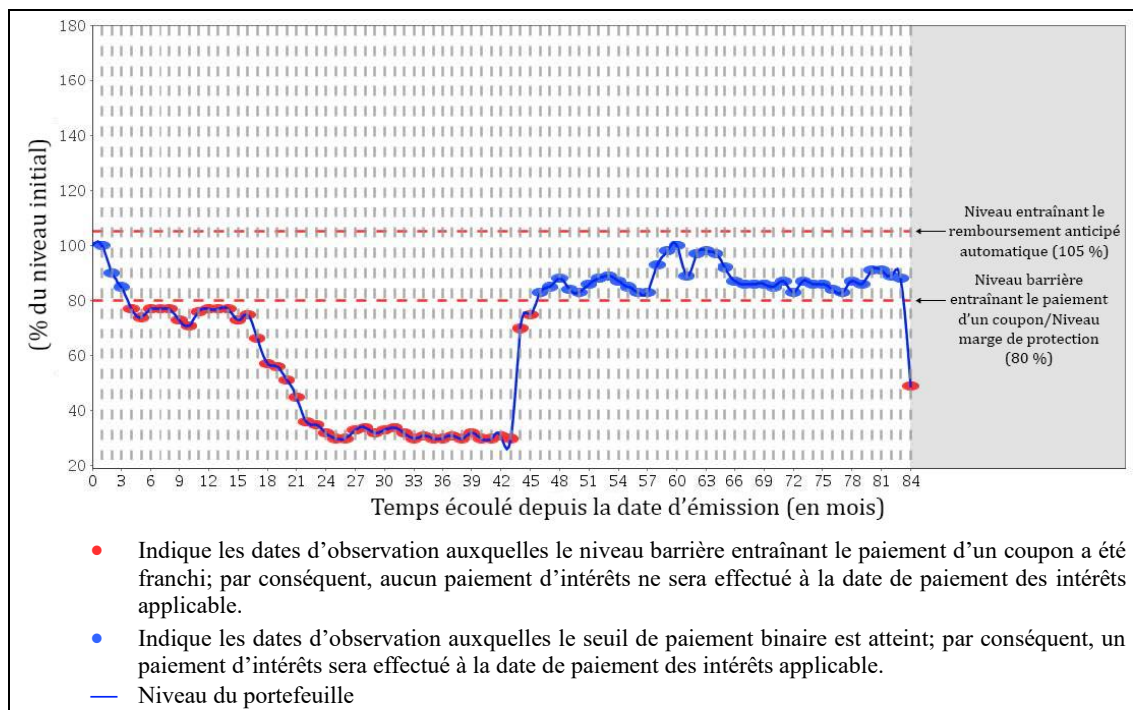
Titres qui composent les indices cibles :	Indice cible	Composantes (actions de)	Symbole
	Indice Solactive BCE GTR	BCE Inc.	TSX : BCE
	Indice Solactive RCIB GTR	Rogers Communications Inc.	TSX : RCI.B
	Indice Solactive TELUS GTR	TELUS Corporation	TSX : T

Tableau des frais de négociation anticipée :	Vente au cours du nombre de jours indiqué suivant la date d'émission	Frais de négociation anticipée (en pourcentage du capital)
	De 1 à 60 jours	3,00 %
	De 61 à 120 jours	2,00 %
	De 121 à 180 jours	1,00 %
	Par la suite	Aucuns

Exemples de calcul du montant du remboursement final ou du montant du remboursement anticipé automatique et des paiements d'intérêts :

Les exemples qui suivent illustrent le calcul du rendement des Titres selon différents scénarios. Ces exemples ne sont inclus qu'aux fins d'illustration. La performance du portefeuille utilisée dans les exemples ne constitue pas une estimation ou une prévision de la performance du portefeuille ou des Titres. La performance réelle du portefeuille et des Titres sera différente de ces exemples, et cette différence pourrait être importante. Tous les exemples supposent que le porteur des Titres a acheté des Titres d'un capital global de 100 \$ et qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit. Pour des raisons de commodité, chacune des lignes verticales dans les graphiques ci-après représente à la fois une date d'observation hypothétique et la date de paiement des intérêts qui suit cette date. Certains montants en dollars sont arrondis au cent entier le plus près, s'il y a lieu.

Exemple n° 1 : Scénario avec perte et paiement d'une somme inférieure au capital à la date d'échéance



Dans ce scénario, le niveau du portefeuille est inférieur au niveau entraînant le remboursement anticipé automatique à toutes les dates d'observation, les Titres ne seraient donc pas remboursés avant la date d'échéance. Le niveau du portefeuille est égal ou supérieur au niveau barrière entraînant le paiement d'un coupon à 41 des 84 dates d'observation. À la date d'évaluation finale, le niveau final est inférieur au niveau marge de protection.

(i) Paiements d'intérêts

Le seuil de paiement binaire est atteint à 41 des 84 dates d'observation. Par conséquent, un paiement d'intérêts serait payable pour 41 périodes d'intérêts à la date de paiement des intérêts applicable, le total des paiements d'intérêts s'établissant comme suit :

$$\text{capital des Titres} \times 0,7500 \% \text{ par période d'intérêts} \times 41 \text{ périodes d'intérêts}$$

$$100,00 \$ \times 0,7500 \% \times 41 = 30,75 \$$$

(ii) Montant du remboursement final

Dans cet exemple, le niveau initial est de 12 000 000,00 et le niveau final est de 5 880 000,00. Par conséquent, le montant du remboursement final correspond au résultat de la formule suivante :

Niveau initial = 12 000 000,00

Niveau final = 5 880 000,00

Variation en pourcentage = $(5\,880\,000,00 - 12\,000\,000,00) / 12\,000\,000,00 = -0,51000$ ou -51,000 %

Puisque le niveau final est inférieur au niveau marge de protection, le montant du remboursement final est réduit du montant de toute diminution allant au-delà de la marge de protection multiplié par le multiplicateur de redressement et est calculé comme suit :

Montant du remboursement final = $100,00 \$ + [100,00 \$ \times (-51,00 \% + 20,00 \%) \times 1,2500] = 61,25 \$$

Par conséquent, les sommes totales payables par Titre entre la date d'émission et la date d'échéance s'établissent comme suit :

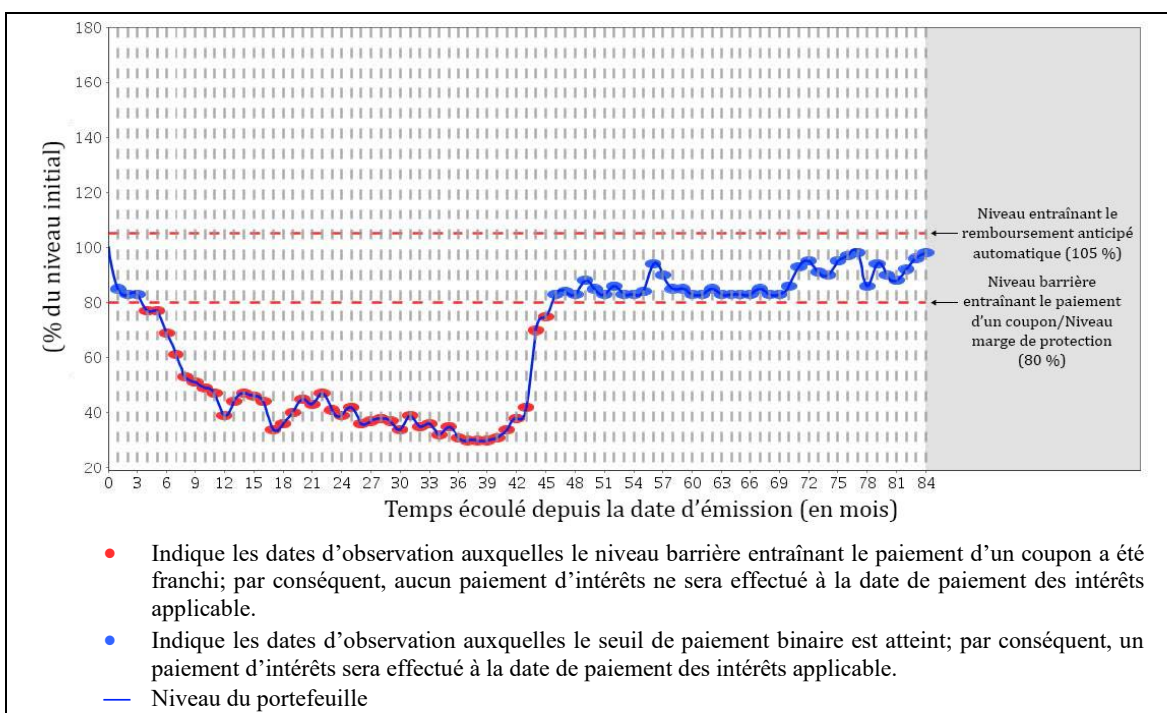
a) Total des paiements d'intérêts : 30,75 \$

b) Montant du remboursement final : 61,25 \$

c) Somme totale versée pendant la durée des Titres : 92,00 \$

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de -1,18 %.

Exemple n° 2 : Scénario avec gain et paiement d'une somme correspondant au capital à la date d'échéance



Dans ce scénario, le niveau du portefeuille est inférieur au niveau entraînant le remboursement anticipé automatique à toutes les dates d'observation, les Titres ne seraient donc pas remboursés avant la date d'échéance. Le niveau du portefeuille est égal ou supérieur au niveau barrière entraînant le paiement d'un coupon à 42 des 84 dates d'observation. À la date d'évaluation finale, le niveau final est égal ou supérieur au niveau marge de protection.

(i) Paiements d'intérêts

Le seuil de paiement binaire est atteint à 42 des 84 dates d'observation. Par conséquent, un paiement d'intérêts serait payable pour 42 périodes d'intérêts à la date de paiement des intérêts applicable, le total des paiements d'intérêts s'établissant comme suit :

$$\text{capital des Titres} \times 0,7500 \% \text{ par période d'intérêts} \times 42 \text{ périodes d'intérêts}$$

$$100,00 \$ \times 0,7500 \% \times 42 = 31,50 \$$$

(ii) Montant du remboursement final

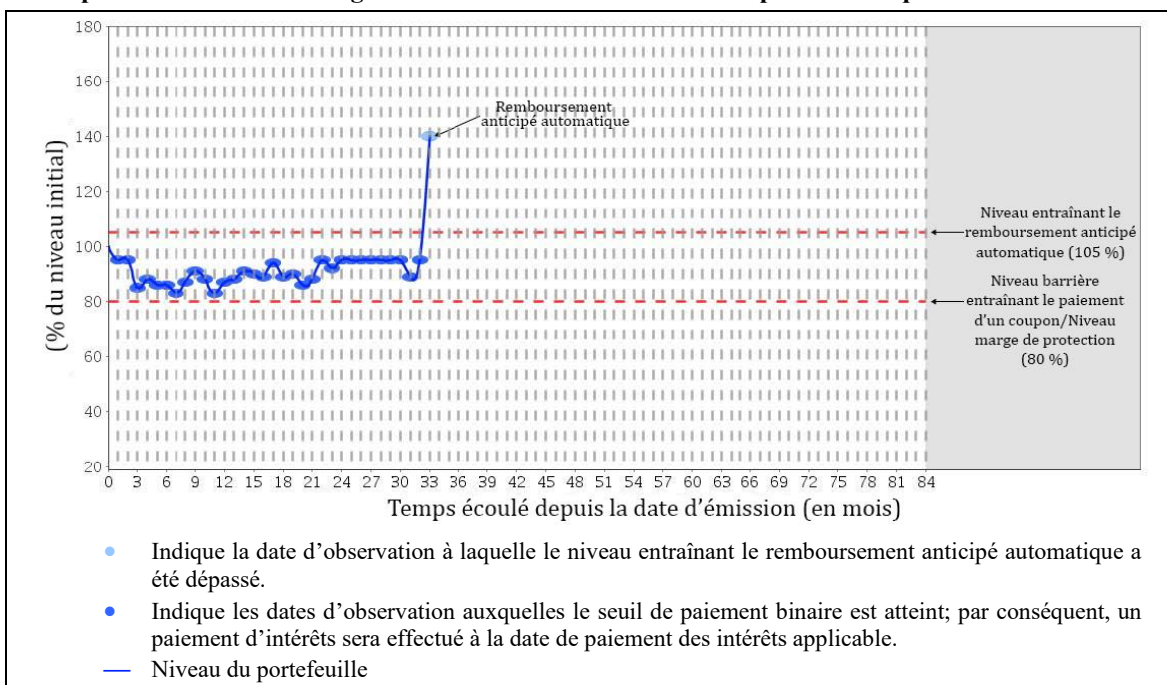
Dans cet exemple, le niveau final est supérieur ou égal au niveau marge de protection. Par conséquent, le montant du remboursement final s'établit à 100,00 \$.

Par conséquent, les sommes totales payables par Titre entre la date d'émission et la date d'échéance s'établissent comme suit :

- Total des paiements d'intérêts : 31,50 \$
- Montant du remboursement final : 100,00 \$
- Somme totale versée pendant la durée des Titres : 131,50 \$

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de 3,99 %.

Exemple n° 3 : Scénario avec gain et cas de remboursement anticipé automatique



Dans ce scénario, le niveau du portefeuille est égal ou supérieur au niveau entraînant le remboursement anticipé automatique à la date d'observation qui tombe 33 mois après la date d'émission des Titres. Une telle situation constituerait un cas de remboursement anticipé automatique et la Banque rembourserait les Titres par anticipation à la date de remboursement anticipé automatique suivante. Le niveau du portefeuille est égal ou supérieur au niveau barrière entraînant le paiement d'un coupon à 33 dates d'observation précédant la date de remboursement anticipé automatique.

(i) Paiements d'intérêts

Le seuil de paiement binaire est atteint à chacune des 33 dates d'observation. Par conséquent, un paiement d'intérêts serait payable pour chacune des périodes d'intérêts à la date de paiement des intérêts applicable (y compris à la date de remboursement anticipé automatique), le total des paiements d'intérêts s'établissant comme suit :

$$\text{capital des Titres} \times 0,7500 \% \text{ par période d'intérêts} \times 33 \text{ périodes d'intérêts}$$

$$100,00 \$ \times 0,7500 \% \times 33 = 24,75 \$$$

(ii) Montant du remboursement anticipé automatique

Le montant du remboursement anticipé automatique s'établit à 100,00 \$ par Titre.

Par conséquent, les sommes totales payables par Titre entre la date d'émission et la date de remboursement anticipé automatique s'établissent comme suit :

- Total des paiements d'intérêts : 24,75 \$
- Montant du remboursement anticipé automatique : 100,00 \$
- Somme totale versée pendant la durée des Titres : 124,75 \$

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de 8,37 %.

Valeur estimative initiale : À la date du supplément de fixation du prix ou vers cette date, la valeur estimative initiale des Titres était de 91,97 \$ par Titre, ce qui est inférieur au prix d'offre et n'est pas une indication du bénéfice réel revenant à la Banque ou aux membres de son groupe. La valeur réelle des Titres à tout moment dépendra de nombreux facteurs et peut être inférieure à cette somme. La valeur estimative initiale des Titres n'est qu'une estimation et ne représente pas un prix minimal auquel la Banque, RBC DVM ou un membre de notre groupe serait disposé à acheter les Titres sur un marché secondaire. On trouvera plus de renseignements sur l'établissement de la valeur estimative initiale dans le supplément de fixation du prix.

Renseignements sur les dates d'observation, les dates de paiement des intérêts et les dates de remboursement anticipé automatique :	Dates d'observation	Dates de paiement des intérêts	Dates de remboursement anticipé automatique
	27 novembre 2024	2 décembre 2024	-
	2 janvier 2025	7 janvier 2025	-
	29 janvier 2025	3 février 2025	-
	26 février 2025	3 mars 2025	-
	27 mars 2025	1 ^{er} avril 2025	-
	28 avril 2025	1 ^{er} mai 2025	-
	28 mai 2025	2 juin 2025	-
	26 juin 2025	2 juillet 2025	-
	29 juillet 2025	1 ^{er} août 2025	1 ^{er} août 2025
	27 août 2025	2 septembre 2025	-
	25 septembre 2025	1 ^{er} octobre 2025	-
	29 octobre 2025	3 novembre 2025	3 novembre 2025
	26 novembre 2025	1 ^{er} décembre 2025	-
	2 janvier 2026	7 janvier 2026	-
	28 janvier 2026	2 février 2026	2 février 2026
	25 février 2026	2 mars 2026	-
	27 mars 2026	1 ^{er} avril 2026	-
	28 avril 2026	1 ^{er} mai 2026	1 ^{er} mai 2026
	27 mai 2026	1 ^{er} juin 2026	-
	26 juin 2026	2 juillet 2026	-
	29 juillet 2026	4 août 2026	4 août 2026
	27 août 2026	1 ^{er} septembre 2026	-
	25 septembre 2026	1 ^{er} octobre 2026	-
	28 octobre 2026	2 novembre 2026	2 novembre 2026
	26 novembre 2026	1 ^{er} décembre 2026	-
	4 janvier 2027	7 janvier 2027	-
	27 janvier 2027	1 ^{er} février 2027	1 ^{er} février 2027
	24 février 2027	1 ^{er} mars 2027	-
	29 mars 2027	1 ^{er} avril 2027	-
	28 avril 2027	3 mai 2027	3 mai 2027
	27 mai 2027	1 ^{er} juin 2027	-
	28 juin 2027	2 juillet 2027	-
	28 juillet 2027	3 août 2027	3 août 2027

27 août 2027	1 ^{er} septembre 2027	-
27 septembre 2027	1 ^{er} octobre 2027	-
27 octobre 2027	1 ^{er} novembre 2027	1 ^{er} novembre 2027
26 novembre 2027	1 ^{er} décembre 2027	-
4 janvier 2028	7 janvier 2028	-
27 janvier 2028	1 ^{er} février 2028	1 ^{er} février 2028
25 février 2028	1 ^{er} mars 2028	-
29 mars 2028	3 avril 2028	-
26 avril 2028	1 ^{er} mai 2028	1 ^{er} mai 2028
29 mai 2028	1 ^{er} juin 2028	-
28 juin 2028	4 juillet 2028	-
27 juillet 2028	1 ^{er} août 2028	1 ^{er} août 2028
29 août 2028	1 ^{er} septembre 2028	-
27 septembre 2028	3 octobre 2028	-
27 octobre 2028	1 ^{er} novembre 2028	1 ^{er} novembre 2028
28 novembre 2028	1 ^{er} décembre 2028	-
2 janvier 2029	5 janvier 2029	-
29 janvier 2029	1 ^{er} février 2029	1 ^{er} février 2029
26 février 2029	1 ^{er} mars 2029	-
27 mars 2029	2 avril 2029	-
26 avril 2029	1 ^{er} mai 2029	1 ^{er} mai 2029
29 mai 2029	1 ^{er} juin 2029	-
27 juin 2029	3 juillet 2029	-
27 juillet 2029	1 ^{er} août 2029	1 ^{er} août 2029
29 août 2029	4 septembre 2029	-
26 septembre 2029	2 octobre 2029	-
29 octobre 2029	1 ^{er} novembre 2029	1 ^{er} novembre 2029
28 novembre 2029	3 décembre 2029	-
2 janvier 2030	7 janvier 2030	-
29 janvier 2030	1 ^{er} février 2030	1 ^{er} février 2030
26 février 2030	1 ^{er} mars 2030	-
27 mars 2030	1 ^{er} avril 2030	-
26 avril 2030	1 ^{er} mai 2030	1 ^{er} mai 2030
29 mai 2030	3 juin 2030	-
26 juin 2030	2 juillet 2030	-
29 juillet 2030	1 ^{er} août 2030	1 ^{er} août 2030
28 août 2030	3 septembre 2030	-
25 septembre 2030	1 ^{er} octobre 2030	-
29 octobre 2030	1 ^{er} novembre 2030	1 ^{er} novembre 2030
27 novembre 2030	2 décembre 2030	-

2 janvier 2031	7 janvier 2031	-
29 janvier 2031	3 février 2031	3 février 2031
26 février 2031	3 mars 2031	-
27 mars 2031	1 ^{er} avril 2031	-
28 avril 2031	1 ^{er} mai 2031	1 ^{er} mai 2031
28 mai 2031	2 juin 2031	-
26 juin 2031	2 juillet 2031	-
29 juillet 2031	1 ^{er} août 2031	1 ^{er} août 2031
27 août 2031	2 septembre 2031	-
25 septembre 2031	1 ^{er} octobre 2031	-
28 octobre 2031	31 octobre 2031	-

Les indices sous-jacents sont calculés et publiés par Solactive AG (« **Solactive** ») et le nom « **Solactive** » est une marque de commerce déposée de Solactive. Les indices sous-jacents sont utilisés par la Banque aux termes de licences relativement aux Titres. Les Titres ne sont pas parrainés, vendus ou autrement soutenus par Solactive, qui n'en fait pas la promotion, et Solactive ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans les Titres en particulier. Solactive ne garantit aucunement l'exactitude ou l'exhaustivité des indices sous-jacents ou des indices cibles, ou de données incluses dans ceux-ci ou sur lesquelles ils se fondent, et il n'engage aucunement sa responsabilité à l'égard des erreurs, des omissions ou des interruptions touchant ceux-ci.

Les termes clés qui ne sont pas autrement définis ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix.

Avant de conclure une opération ou d'acheter un instrument, les clients devraient évaluer les risques et les incidences de la proposition, aussi bien ceux d'ordre financier, juridique, réglementaire, fiscal ou comptable que ceux liés au marché ou au crédit. Les clients devraient évaluer ces risques et ces incidences indépendamment de la Banque Royale du Canada et des courtiers, soit RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (« **RBC DVM** ») et Patrimoine Richardson Limitée, respectivement. RBC DVM est une filiale en propriété exclusive de la Banque. La Banque est donc un émetteur relié et associé à celle-ci au sens de la législation en valeurs mobilières applicable.

Les Titres ne seront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance dépôts. Les Titres ne sont pas des titres à revenu fixe et ne sont pas conçus pour être des solutions de rechange aux placements à revenu fixe ou aux instruments du marché monétaire.

Un placement dans les Titres comporte des risques. Ni la Banque Royale du Canada, les courtiers ou les membres de leurs groupes respectifs, ni les personnes qui leur sont liées, ni aucune autre personne ou entité ne garantissent que les porteurs de Titres recevront une somme égale à leur placement initial dans les Titres ou que les Titres produiront un rendement (sous réserve de la somme minimale payable à l'échéance de 1,00 \$ par Titre) à l'échéance ou avant. Voir « Facteurs de risque » dans le prospectus préalable de base et « Facteurs de risque » dans le supplément de fixation du prix. Puisque les Titres ne sont pas des titres avec capital entièrement protégé et qu'une partie importante du capital sera à risque, vous pourriez perdre une partie importante de votre placement.

® Marque déposée de la Banque Royale du Canada